

§ 6 . . . . La taxe est exigible dans la commune où le redevable a son domicile à la date du 1<sup>er</sup> janvier.

§ 7. Il est ajouté au montant de la taxe :

- 1° Cinq centimes par franc pour couvrir les décharges ou remises, ainsi que les frais d'assiette et de confection des rôles . . .
- 2° Trois centimes par franc pour frais de perception.

---

## Extrait des délibérations du conseil fédéral.

(Du 20 août 1889.)

Le conseil fédéral a pris les décisions suivantes.

I. Pour le commencement d'octobre, on intercalera dans le tableau des écoles militaires de cette année un cours de colonels de 3 semaines pour les 3<sup>me</sup>, 4<sup>me</sup>, 5<sup>me</sup> et 8<sup>me</sup> divisions d'après l'organisation actuelle, avec cours préparatoire à Thoune et excursion d'exercices.

II. La 3<sup>me</sup> école d'état-major général et l'école centrale I<sup>b</sup> sont renvoyées à l'année 1890.

---

M. le D<sup>r</sup> Ferdinand *Rudio*, de Fluntern (Zurich), actuellement assistant et professeur agrégé pour les mathématiques et professeur honoraire à l'école polytechnique fédérale, est nommé professeur ordinaire de mathématiques à cet établissement.

(Du 23 août 1889.)

M. Jean *Wild*, de Richtersweil (Zurich), professeur de topographie et de géodésie à l'école polytechnique, offre, à l'occasion

de sa retraite de ses fonctions dans cet établissement, de faire pour ce dernier, en mains du conseil d'école, une donation de 10,000 francs. Il a l'intention, au moyen de cette donation, de créer une fondation en faveur de l'école du génie civil, avec destination spéciale d'après des statuts convenus entre lui et le président du conseil d'école.

Le conseil fédéral a accepté cette donation, avec de vifs remerciements, comme fondation Wild, et il a approuvé les statuts présentés. Le fonds de cette institution sera placé sous une administration spéciale, en vue de l'emploi du revenu dans le sens des statuts.

Le conseil fédéral a fixé au dimanche 17 novembre 1889 la votation populaire sur la loi fédérale concernant la poursuite pour dettes et la faillite.

M. Théodore *Herrenschwand*, de Morat, premier-lieutenant et instructeur fédéral, à Berne, est promu au grade de capitaine d'infanterie.

Le conseil fédéral a nommé :

(le 20 août 1889)

Télégraphiste à Vendlincourt  
(Berne) :

M<sup>me</sup> Méline Corbat-Etienne, veuve de  
l'ancien télégraphiste audit lieu.

(le 23 août 1889)

Télégraphiste à Siblingen (Schaff-  
house) :

M. François Weber, dudit lieu.

Télégraphiste à Gossau (Zürich) : M<sup>lle</sup> Sophie Güttinger, dudit lieu.

## Extrait des délibérations du conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1889
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	36
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	24.08.1889
Date	
Data	
Seite	1094-1095
Page	
Pagina	
Ref. No	10 069 468

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.